



Objectifs de l'intervention

Assurer la mise en relation directe entre Bénéficiaires du RSA et les entreprises qui recrutent.



Public et modalités d'inscription

Cette mesure s'adresse aux allocataires du RSA du Var, soumis aux droits et devoirs, en recherche active d'emploi.

Prescripteurs : référents RSA



Durée Rythme

- ▶ Intégration du BRSA pour 6 mois
- ▶ 1 Information collective
- ▶ 1 Mise en relation directe avec un employeur
- ▶ Suivi et accompagnement en cours



Lieux d'accueil REFLETS

La prestation couvre tout le territoire du Var sur 3 sites de REFLETS :

- FREJUS : 91 rue Montgolfier, 83600
- LA VALETTE DU VAR : 13 avenue Pierre Gilles de Gennes, 83160
- LE LUC, le tarmac, 83340



Prise en charge de la prestation

L'accompagnement est financé par le Conseil Départemental du Var.



Contact

Contact Médiation VAR :

Plateforme tripartite

Numéro unique : 04 22 53 50 51

mediation.emploi83@reflets.asso.fr

Coordinateur :

M. Amar BOUCETTA

06 19 56 64 94

amar.boucetta@reflets.asso.fr



Contenu de l'intervention

Trois grandes étapes :

1 / L'orientation

Echanges lors d'un entretien tripartite entre l'allocataire et son référent et un des chargé(e)s de recrutement et relations entreprises du service médiation Emploi 83.

L'objectif est de recueillir un minimum d'informations sur l'allocataire RSA et de lui proposer l'inscription à une réunion d'information collective durant laquelle des précisions seront apportées sur le service proposé par REFLETS Médiation 83.

2 / L'information collective

Le BRSA est convié à une information collective au cours de laquelle il s'engage par contrat à :

- ▶ Accepter les offres d'emploi proposées
- ▶ Répondre aux appels de l'équipe médiation Emploi 83
- ▶ Rappeler dans les 48h en cas de non-réponse.

Pendant l'échange avec les conseillers Médiation Emploi, il sera fait :

- ▶ L'inventaire de ses compétences
- ▶ L'identification des secteurs d'activité envisagés

3 / La mise en relation exclusive

Un seul allocataire est sélectionné sur une offre d'emploi (pas de mise en concurrence).

Les chargés de mission l'accompagneront pour sa prise de poste, de l'entretien d'embauche à la fin de la période d'essai.